

DÉLIBÉRATION

Du Comité Syndical DORE-ALLIER (1)

concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION

dressé par M. MASSON, Receveur

L'an Deux mille vingt, le Vingt quatre juillet à 18 heures,
le Comité Syndical (1) dûment convoqué, s'est réuni

en session ordinaire, sous la présidence de M. MAZELIER Vincent

Nombre de membres (2) en exercice : 16

Date de convocation du Comité syndical (1) : 10/07/2020

Présents : MM. GONINET L., GRENIER R.C., TARTRY LAVESTA,
M. BARGOIN J., DURCHANY J., JERBIAS J.L., GARNIS F.,
GIRARD J.B., MAURIN J., MAZELIER V., ORCIERE T.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le Comité syndical (1) :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

— Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (3) ;

— Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger (3) :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour expédition conforme

(1) Conseil municipal, comité ou commission administrative
(2) Conseillers municipaux ou membres.
(3) Rayer la mention inutile.



DÉLIBÉRATION
(1) **DU CONSEIL MUNICIPAL**
(1) **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DU COMITÉ**
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice **16**
Nombre de membres présents **11**
Nombre de suffrages exprimés **13**
VOTES : Contre Pour **13**
Date de convocation : **10/07/2020**

Séance du **24/07** **2020** à **18** heures

Le **Comité Syndical** réuni sous la présidence de M. **HAZELIER Vincent** Président, après s'être fait présenter le budget primitif, administratif de l'exercice **2019** dressé par M. **HAZELIER Vincent**, délibérant sur le compte le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)
Résultats reportés		24		412		436
Opérations de l'exercice	4 420	898 181	678	334	31	4 230
TOTAUX	4 420	898 181	702	558	72	4 230
Résultats de clôture		281	660	54		
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	4 420	898 181	1 702	558	72	4 481
RÉSULTATS DÉFINITIFS		281	660	54		544

COMPTE ANNEXE POUR

Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

- (1) Rayer les mentions inutiles.
(2) Conseil municipal, conseil d'administration ou comité.
(3) Maire ou Président.
(4) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

COMPTE ANNEXE POUR

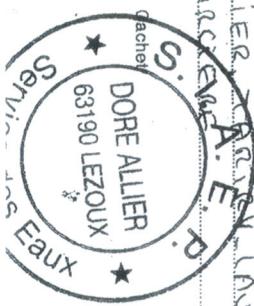
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

COMPTE ANNEXE POUR

Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- 5°

Ont signé au registre des délibérations : MME GONINET, GUEILLER, ARLEN, INVEST, Mrs BARBOIN, JURAHANY, GERBIAS, GARMIS, GAARD, HAOUAR, HAZELIER, ORCENNE.



Pour expédition conforme,
Le Président,
[Signature]

Code INSEE

S.I.A.E.P. DORE ALLIER
BUDGET EAU

2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, le Comité syndical décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres exprimés : 13

VOTES :

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	257 436,19
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u> :	0.00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	24 224,35
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	281 660,54
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	371 876,67
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-111 950,00
Besoin de financement = e + f	0.00
AFFECTATION (2) = d.	281 660,54
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	281 660,54
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 28/07/2020 et de la publication le 28/07/2020

Vice-

Le Vice Président,



A LEZOUX, le 24/07/2020



IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

Présenté par le Président,

A Lezoux, le 24/07/2020

Le Président,

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire.

A Lezoux, le 24/07/2020



Les membres du Comité syndical,

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES : Pour : 13

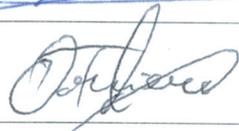
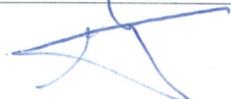
Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 10/07/2020

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

P. BLANCHOZ	
F.GARMIS	
M.C. GRENIER	
A. TARTRY-LAVEST	
D.MAURIN	
T.ORCIERE	
J.L. ROUVIDANT	
J.B GIRARD	
V.MAZELIER	
J.F BRIVARY	
J.L DERBIAS	
A. MECKER	
S.DUREZ	
L.GONINET	
D.DUROHANY	
J.BARGOIN	

Certifié exécutoire par le ^{Vice -}Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 28/07/20... et de la publication le 28/07/20





A Lezoux, le 28/07/2020

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par le Président,
A Lezoux, le 24/07/2020
Le Président,



Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.
A Lezoux, le 24/07/2020

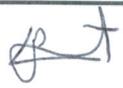
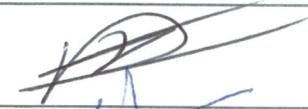
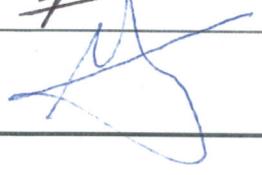
Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Pour : 13
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 10/07/2020

Les membres du Comité syndical,

P. BLANCHOZ	
F.GARMIS	
M.C. GRENIER	
A. TARTRY-LAVEST	
D.MAURIN	
T.ORCIERE	
J.L. ROUVIDANT	
J.B GIRARD	
V.MAZELIER	
J.F BRIVARY	
J.L DERBIAS	
A. MECKER	
S.DUREZ	

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURESIV
D

L.GONINET	
D.DUROHANY	
J.BARGOIN	

Vice-

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 28/07/2020, et de la publication le 28/07/20



A Lezoux, le 28/07/2020



Bordereau de dépôt de documents budgétaires valant accusé de réception

Nom de la collectivité : SI AEP DORE AVIER Date d'envoi : 27 Juillet 2020

Les documents doivent être transmis en 1 seul exemplaire.

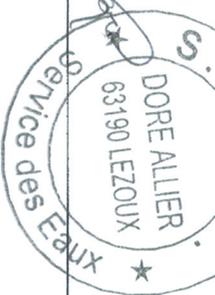
Nature des documents :	Principal	Eau	Assainissement	Atelier relais	lotissement	Z.A.C.	autre	Etat des Sections	Caisse des écoles	CCAS Principal	CCAS Annexe
compte administratif intégrant les signatures doit obligatoirement être accompagné des documents * ci-dessous :	1										
* délibération d'approbation du compte administratif	1										
* compte de gestion (uniquement pages 22, 23 et signatures)	1										
* délibération d'approbation du compte de gestion	1										
état des restes à réaliser	1										
délibération d'affectation des résultats	1										
budget primitif intégrant les signatures ⁽¹⁾											
délibération d'approbation du budget primitif											
budget supplémentaire intégrant les signatures DM N° 1	1										
délibération d'approbation du budget supplémentaire " "	1										

(1) Si le budget principal est voté avec reprise des résultats et avant le compte administratif, il doit obligatoirement être accompagné :

- d'une fiche de calcul des résultats prévisionnels certifiée du comptable
- du compte de gestion ou de la balance des comptes arrêtée au 31/12 de l'année passée
- de l'état détaillé des restes à réaliser arrêté au 31/12 de l'année passée

cachet de la collectivité et signature du maire ou du président

Le Vice-Président
M. ORCIENET



cachet et date de réception de la Préfecture / sous-préfecture

28 JUL. 2020
de THIERS

pour tout renseignement, s'adresser à :
personne à contacter : MORINI Dausse
tel : 04 73 73 1151
mail : maire.doreallier.morini@orange.fr